

**COMPTE RENDU****DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE

DE

PENMARC'H

FINISTÈRE

EN DATE DU 29 MAI 2015**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT,

DESIGNE, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance

N° Acte : 2015 – Délib –068 – CM 29/05/2015

Classification : 5.2 : Fonctionnement des assemblées
--

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal ordinaire

- Séance du vendredi 13 mars 2015.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mars 2015.

N° Acte : 2015 – Délib –069 – CM 29/05/2015

Classification : 7.1 : Décisions budgétaires
--

Objet : Décision modificative N°1/2015 - budget principal.

Mme ROBINO, Comptable public, a sollicité la mise en conformité de certaines écritures comptables concernant le budget principal de la ville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –070 – CM 29/05/2015

Classification : 7.1 : Décisions budgétaires
--

Objet : Opération d'ordre – Délibération modificative n°1/2015 budget annexe Assainissement

Mme ROBINO, Comptable public, a sollicité l'écriture d'ordre patrimoniale constatant le remboursement de l'avance dans le cadre du marché SPAC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib – 071 – CM 29/05/2015
--

Classification : 7.1 : Décisions budgétaires
--

Objet : – Décision modificative n°1-2015 - Budget annexe camping

Mme ROBINO, Comptable public a sollicité la régularisation d'une écriture d'ordre du budget primitif, en section de fonctionnement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –072– CM 29/05/2015	Classification : 7.1 : Décisions budgétaires
--	--

Objet : *Opération d'ordre – Décision modificative n°1-2015 - budget annexe 2015 -- lotissement de Kerganten.*

Mme ROBINO, Comptable public a sollicité la régularisation d'une écriture d'ordre du budget primitif, en section de fonctionnement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –073– CM 29/05/2015	Classification : 7.1 : Décisions budgétaires
--	--

Objet : *Compte administratif budget annexe 2014 – Budget annexe– Cinéma « Eckmühl » 2014.*

Mme ROBINO, Comptable public a sollicité la mise en conformité du compte administratif 2014 avec le compte de gestion 2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –074 – CM 29/05/2015	Classification : 7.1 : Décisions budgétaires
---	--

Objet : *Opération d'ordre – Délibération modificative budget 2015 n°1 – Cinéma « Eckmühl ».*

Mme ROBINO, Comptable public a sollicité une décision modificative n°1- du budget primitif 2015 afin d'ajuster les écritures comptables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° Acte : 2015 – Délib –075– CM 29/05/2015	Classification : 7.5 : Subventions
--	------------------------------------

Objet : *Attribution de l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires de Penmarc'h.*

Comme tous les ans, il est proposé de verser l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires de Penmarc'h qui sont au nombre de 15.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

DECIDE

- **D'autoriser le versement** de l'allocation de vétérance à chaque bénéficiaire pour un montant de 355.99€ au titre de l'année 2014.

N° Acte : 2015 – Délib – 076- CM 29/05/2015	Classification : 1.1 : Marchés Publics
---	--

Objet : *Acquisition d'un engin routier de type épareuse /élagueuse.*

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'acquisition d'un engin type épareuse/élagueuse.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal de la ville.

N° Acte : 2015 – Délib – 077– CM 29/05/2015	Classification : 1.1 : Marché public
---	--------------------------------------

Objet : *Restauration générale de la tour du clocher de l'église Saint Nonna ; avenant n°4 au lot n°2 ; avenant n° 2 au lot n° 5 menuiserie.*

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

DECIDE :

- **D'approuver l'Avenant n° 4 lot n° 2 sculpture** – restauration de la pierre, entreprise Pierre LE FLOC'H.
- **D' approuver Avenant n° 2 lot n°5 menuiserie**, entreprise LE BER_ comme mentionné ci-dessus.
- **D' autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal de la commune.

N° Acte : 2015 – Délib –078– CM 29/05/2015	Classification : 1.1 : Marché public
--	--------------------------------------

Objet : Programme de travaux d'assainissement tranche ferme et conditionnelles - avenant n°1.

Il est présenté à l'Assemblée l'avenant ci-dessous concernant le programme de travaux d'assainissement tranche ferme et conditionnelle 2014-2016, dont l'entreprise titulaire est la SPAC – Châteaulin pour un montant global de 1 084 141.50 €.

Suite à l'accord de la commission d'Appel d'Offres réunie le 6 mai 2015, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

DECIDE :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 du programme de travaux d'assainissement de la tranche ferme et conditionnelle du marché de la SPAC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à ce dossier,

N° Acte : 2015 – Délib –079– CM 29/05/2015	Classification : 1.1 : Marché public
--	--------------------------------------

Objet : Consultation d'entreprises sous forme de procédure adaptée concernant les travaux d'entretien de l'église Sainte Thumette - signature du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir entre les entreprises ci-dessus et la Commune.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

N° Acte : 2015 – Délib –080 – CM 29/05/2015	Classification : Marchés publics
---	----------------------------------

Objet : Entretien et modernisation de la voirie communal : Programme 2015 – Signature de Marchés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** le marché de travaux Voirie à bons de commande pour 2015 à l'entreprise EUROVIA
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la commune.

N° Acte : 2015 – Délib –081– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : *Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- **D'adopter** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
- **Dit** que les recettes seront inscrites au budget de la commune

N° Acte : 2015 – Délib –082– CM 29/05/2015	Classification : 8.8 : Environnement
--	--------------------------------------

Objet : *Avis sur le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) -*

La commune de Penmarc'h a été sollicitée pour un avis sur le Plan de Gestion du Risque Inondations (PGRI) du Bassin Loire-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur le PGRI sous réserve d'un rapport d'évaluation environnemental et l'avis des autorités environnementales

De demander la prise en compte des préconisations formulées par le conseil général dans sa délibération du 2 mars 2015

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

N° Acte : 2015 – Délib –083– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : *Adhésion au Finistère Ingénierie Assistance (FIA) -*

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à cet établissement public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

D'approuver l'adhésion à cet établissement public,

D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 0.50€ [*cinquante centimes d'Euro*] par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

N° Acte : 2015 – Délib – 084– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
---	--------------------------------

Objet : *Adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL).*

Il a été proposé aux membres du conseil d'adhérer à l'Association Nationale des élus du Littoral (A.N.E.L).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- Approuver l'adhésion à l'ANEL pour un montant 0.18 € par habitant
- Inscrire cette dépense au budget communal 2015 et les suivants

N° Acte : 2015 – Délib –085– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : *Adhésion à l'Association des communes soumises aux risques littoraux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver l'adhésion à l'Association des communes soumises aux risques littoraux d'un montant annuel de 50 €.
- D'inscrire cette dépense au budget communal 2015 et les suivants.

N° Acte : 2015 – Délib – 086– CM 29/05/2015	Classification : 5.7 : Intercommunalité
---	---

Objet : *Mise à disposition du service mutualisé d'instruction du droit des sols de la CCPBS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- De confier au service mutualisé de la CCPBS l'instruction des autorisations du droit des sols suivantes :
 - *certificat d'urbanisme opérationnel*
 - *déclaration préalable (portant création d'emprise au sol/surface de plancher ou lotissements)*
 - *permis d'aménager*
 - *permis de démolir*
 - *permis de construire*
- Que la Commune se chargera de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information, des déclarations préalables (hors création d'emprise au sol/surface de plancher ou lotissements), des récolements et des autres demandes ne relevant pas du Code de l'Urbanisme.
- D'autoriser Madame Nathalie POULARD, adjointe déléguée à l'urbanisme, à signer le projet de convention figurant en annexe
- D'inscrire au budget communal les dépenses liées aux missions d'assistance confiées à la CCPBS

N° Acte : 2015 – Délib – 087– CM 29/05/2015	Classification : 8.5 : Politique de la ville habitat logement
---	---

Objet : *– Modification des critères d'attribution des lots du lotissement « KERGANTEN ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix 23 pour et 5 abstentions (Mesdames Christine MORIN, Fabienne LE GARS, Valérie FAOU-VILLARBU ainsi que Messieurs Robert BOUGUEON, Bruno CARIOU).

DECIDE

- De modifier les critères d'attribution des lots du lotissement Communal de Kerganten au 1^{er} juin 2015.

- **Dit** que les nouvelles conditions d'attributions sont les suivantes :

- Vente à titre de résidence principale
- Vente possible à un même acquéreur des lots 14 et 15
- Pas de construction de plus d'une maison par lot ou sur les lots regroupés 14 & 15

N° Acte : 2015 – Délib – 088 – CM 29/05/2015
--

Classification : 8.8 : Environnement

Objet: Inscription du circuit de randonnée « le marais de Lescors » au Plan Départemental de Promenades et de Randonnée (PDIPR) empruntant des chemins ruraux et des parcelles appartenant à la commune de Penmarc'h.

Après avoir pris connaissance du projet et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'autoriser** le passage des randonneurs sur propriété privée communale selon le tracé ;
- **D'autoriser** le comité départemental de randonnée pédestre à baliser les itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Conseil Général ;
- **De demander** l'inscription au PDIPR des itinéraires présentés en annexe et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil Départemental en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution.

N° Acte : 2015 – Délib – 089 – CM 29/05/2015
--

Classification : 2.1 : Document d'urbanisme

Objet : Proposition de de désenclavement de la zone 1 AUc MEJOU KERVEDAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix 23 pour et 5 abstentions (Mesdames Christine MORIN, Fabienne LE GARS, Valérie FAOU-VILLARBU ainsi que Messieurs Robert BOUGUEON, Bruno CARIOU).

DECIDE :

- **De répondre favorablement** au désenclavement de la zone.
- **De prendre en charge les frais** les aménagements et frais d'actes s'y rattachant.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents.

N° Acte : 2015 – Délib – 090 – CM 29/05/2015
--

Classification : 8.9 : Culture

Objet : Salle socioculturelle « Cap Caval » - Titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle - désignation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **De désigner** Monsieur Yohan MADEC titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles pour l'exploitation de la salle Cap Caval
- **D'autoriser** Monsieur le Maire et Monsieur MADEC à signer tous les documents y afférents, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

N° Acte : 2015 – Délib –091– CM 29/05/2015

Classification : 7.5 : Subventions

Objet : Demandes de subvention pour les travaux d'entretien de l'église Sainte Thumette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **De solliciter les subventions auprès des services de la** Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région, du Conseil Départemental ainsi que de la Fondation du Patrimoine
- **Dit** que les travaux seront réalisés par une première tranche pour un montant de de 131 665.72 € HT concernant le lot maçonnerie, puis d'une seconde tranche de 118 609.57 € HT concernant les lots couverture, menuiserie bois, serrurerie, peinture et vitraux
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.

N° Acte : 2015 – Délib –092– CM 29/05/2015

Classification : 7.5 : Subventions

Objet : Demandes de subvention pour les travaux d'entretien Vieux phare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **De solliciter les subventions auprès des services de la** Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région, du Conseil Départemental ainsi que de la Fondation du Patrimoine.
- **Dit** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de la commune.
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer** tous les documents se rapportant à la présente délibération.

N° Acte : 2015 – Délib –093– CM 29/05/2015

Classification : 8.9 : Culture

Objet : – Réduction sur le « Pass culturel » - Saison estivale 2015.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adopter** le principe de réduction aux détenteurs de la carte « Pass culturel » dès le 1^{er} achat.
- **Dit** que les réductions s'appliqueront dans les conditions suivantes :
 - Cinéma Eckmühl: 1 tarif réduit (5 €) pour 2 places achetées
 - Centre de Découverte Maritime & Phare d'Eckmühl : - 20% sur le forfait adulte
 - Centre de Découverte Maritime : Entrée adulte à 2.50 € au lieu de 3 €

N° Acte : 2015 – Délib – 094– CM 29/05/2015

Classification : 5.2 : Fonctionnement des assemblées

Objet : Création d'un conseil municipal des Jeunes – Rentrée scolaire 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adopter** la création du Conseil Municipal Jeunes à compter de la Rentrée scolaire 2015/2016.

N° Acte : 2015 – Délib –095– CM 29/05/2015	Classification : 7.6 : Contributions budgétaires
--	--

Objet : Demandes de participation au séjour pédagogique de Dakar.

Pour participer à un séjour pédagogique du 11 au 23 mai dans le cadre d'un partenariat avec une école technique de Dakar et un jeune Penmarc'hais a sollicité la commune pour une participation aux frais de séjour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **D'allouer** une participation financière aux frais de séjour du voyage à Dakar de 200 €.
- **Dit** que les crédits seront imputés au budget principal de la ville.

N° Acte : 2015 – Délib –096– CM 29/05/2015	Classification : 8.1 : Enseignement
--	-------------------------------------

Objet : PEDT – Avenant n°1.

Par délibération en date du 6 juin 2014, le conseil municipal a adopté le Projet Educatif Territorial (PEDT) des écoles publiques pour la rentrée scolaire sur le principe de la mise en place des temps d'activités périscolaires à raison de 2 jours par semaine en alternance (Lundi/jeudi ou Mardi/Vendredi).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

D'adopter l'avenant n° 1 pour la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 et de la modification appliquée aux horaires des écoles publiques de la commune de Penmarc'h.

N° Acte : 2015 – Délib –097– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : – Tarifs stages FOOT-Multi glisse et boxe – Espace jeunes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adopter** les tarifs proposés pour les stages « FOOT- MULTIGLISSE » et « Boxe » au cours de la période du 6 juillet au 29 juillet 2015 à savoir :

Lieu : Penmarc'h « FOOT- MULTIGLISSE » –du 6 au 10 juillet 2015

Participation famille : 90 euros

Famille extérieure à la commune : 120 euros

Lieu : Penmarc'h « BOXE » du 27 au 29 juillet 2015

Participation famille : 8 euros

Famille extérieure à la commune : 13 euros

- **Dit** que les recettes des familles seront imputées au compte 70 du budget communal

N° Acte : 2015 – Délib – 098 – CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : – *Tarif stage multisports – accueil de loisirs.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adopter** le tarif proposé pour le stage « multisports » du 17/08 au 21/08 sur la base du tarif journalier de l'accueil de loisirs suivant le quotient familial plus 25 euros.
- **Dit** que les recettes des familles seront enregistrées au compte 70

N° Acte : 2015 – Délib –099– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : – *Tarifs des mini camps – Eté 2015 - Espace Jeunes*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **D'adopter** les tarifs proposés pour les mini camps pendant la période estivale 2015 comme mentionné.
- **Dit** que les recettes des familles seront imputées au compte 70 du budget communal

N° Acte : 2015 – Délib –100– CM 29/05/2015	Classification : 7.5 : Subventions
--	------------------------------------

Objet : *Participation financière de la Commune de Penmarc'h au voyage organisée par le collège Paul Langevin du Guilvinec.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'approuver** la participation de 30 euros par élève domicilié sur la commune de Penmarc'h.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser aux familles la participation communale

N° Acte : 2015 – Délib –101– CM 29/05/2015	Classification : 7.10 : Divers
--	--------------------------------

Objet : – *Occupation des installations sportives par les associations extérieures – Tarifs.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **D'ouvrir** les installations sportives, sous réserve de leur disponibilité, aux associations extérieures organisatrices de stages payants
- **D'appliquer** les tarifs 30€ pour la journée et 15€ la ½ journée par équipement.
- **Dit** que les recettes seront imputées à l'article 7063 du budget communal.

N° Acte : 2015 – Délib –102– CM 29/05/2015	Classification : 1.3 : Convention de mandat
--	---

Objet : Convention à passer entre la Commune de Penmarc'h et le collège Paul Langevin du Guilvinec pour l'organisation d'un stage avec hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'approuver** la signature de la convention entre la Commune et Le Collège Paul Langevin pour le stage de voile de sixièmes du collège les 22 et 23 juin et les 25 et 26 juin 2015.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **Dit** que les recettes seront imputées au compte 70.

N° Acte : 2015 – Délib –103– CM 29/05/2015	Classification : 9.1 : Autres domaines de compétences des communes
--	--

Objet : Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assise.

Conformément à la loi du 28 juillet 1978, il a été procédé au tirage au sort de 12 citoyens inscrits sur les listes électorales de la commune de Penmarc'h.



LE MAIRE,
Raynald TANTER